

F
Page 1 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
Valable à partir de : 28.10.2013
Date d'impression PDF : 28.10.2013
Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML
Art.: 6113

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Protection anticorrosion

Secteur d'utilisation [SU]:

SU 3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de produit chimique [PC]:

PC 9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie

PC24 - Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage

Catégorie de processus [PROC]:

PROC 7 - Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC 8a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

PROC 8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

PROC 9 - Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pe-sage).

PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Catégories d'article [AC]:

AC99 - Pas nécessaire.

Catégorie de rejet dans l'environnement [ERC]:

ERC 4 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC 7 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

ERC 8a - Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC 8d - Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

Utilisations déconseillées:

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LIQUI MOLY GmbH, Jerg-Wieland-Straße 4, D-89081 Ulm-Lehr

Téléphone: (+49) 0731-1420-0, Télécopieur: (+49) 0731-1420-88

Adresse électronique de l'expert : info@chemical-check.de, k.schnurbusch@chemical-check.de - Veuillez NE PAS utiliser cette adresse pour demander des fiches de données de sécurité.

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Services d'information d'urgence / organe consultatif officiel:

ORFILA (INRS, France) +33 1 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:

Tél.: (+49) 0731-1420-0

SECTION 2: Identification des dangers

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021

Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020

Valable à partir de : 28.10.2013

Date d'impression PDF : 28.10.2013

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classe de danger	Catégorie de danger	Mention de danger
Skin Irrit.	2	H315-Provoque une irritation cutanée.
STOT SE	3	H336-Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic	2	H411-Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aerosol	1	H222-Aérosol extrêmement inflammable.
Asp. Tox.	1	H304-Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aerosol	1	H229-Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.1.2 Classification selon les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE (y compris les amendements)

F+, Extrêmement inflammable

Xi, Irritant, R38

N, Dangereux pour l'environnement, R51-53

R67

2.2 Éléments d'étiquetage

2.2.1 Étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)



Danger

Mention de danger

H315-Provoque une irritation cutanée. H336-Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411-Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H222-Aérosol extrêmement inflammable. H229-Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

P101-En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102-Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P210-Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211-Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251-Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P261-Éviter de respirer les vapeurs ou aérosols. P273-Éviter le rejet dans l'environnement. P280-Porter des gants de protection.

Intervention

P312-Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Stockage

P405-Garder sous clef. P410+P412-Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

Élimination

P501-Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Sans aération suffisante, formation possible de mélanges vapeur-air explosibles.

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <5% n-Hexane

Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcane, cyclics

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006.

F
 Page 3 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistant, bioaccumulatif, toxique) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006.

Danger d'éclatement en cas d'échauffement

Utilisation: formation possible: de mélange vapeur-/air explosif.

Danger pour l'eau potable même en cas de fuite de quantités minimales.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Aérosol

3.1 Substance

n.a.

3.2 Mélange

Oxyde de diméthyle	Matière soumise à une valeur limite d'exposition CE.
Numéro d'enregistrement (REACH)	--
Index	603-019-00-8
EINECS, ELINCS, NLP	204-065-8
CAS	CAS 115-10-6
Quantité en %	20-40
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Extrêmement inflammable, F+, R12
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Gas 1, H220

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-Hexane	
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119475514-35-XXXX
Index	---
EINECS, ELINCS, NLP	921-024-6 (REACH-IT List-No.)
CAS	CAS ---
Quantité en %	10-<20
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Facilement inflammable, F, R11 Irritant, Xi, R38 Dangereux pour l'environnement, N, R51 Dangereux pour l'environnement, R53 Nocif, Xn, R65 R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411

Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcanes, cycliques	
Numéro d'enregistrement (REACH)	--
Index	---
EINECS, ELINCS, NLP	927-510-4 (REACH-IT List-No.)
CAS	CAS ---
Quantité en %	10-<20
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Facilement inflammable, F, R11 Irritant, Xi, R38 Dangereux pour l'environnement, N, R51 Dangereux pour l'environnement, R53 Nocif, Xn, R65 R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes	
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119473851-33-XXXX
Index	---

Page 4 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

EINECS, ELINCS, NLP	920-750-0 (REACH-IT List-No.)
CAS	CAS ---
Quantité en %	1-<10
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Facilement inflammable, F, R11 Dangereux pour l'environnement, N, R51 Dangereux pour l'environnement, R53 Nocif, Xn, R65 R66 R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411

Butanone	Matière soumise à une valeur limite d'exposition CE.
Numéro d'enregistrement (REACH)	--
Index	606-002-00-3
EINECS, ELINCS, NLP	201-159-0
CAS	CAS 78-93-3
Quantité en %	1-5
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Facilement inflammable, F, R11 Irritant, Xi, R36 R66 R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Acétate d'éthyle	
Numéro d'enregistrement (REACH)	--
Index	607-022-00-5
EINECS, ELINCS, NLP	205-500-4
CAS	CAS 141-78-6
Quantité en %	1-<5
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Facilement inflammable, F, R11 Irritant, Xi, R36 R66 R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Cyclohexane	Matière soumise à une valeur limite d'exposition CE.
Numéro d'enregistrement (REACH)	--
Index	601-017-00-1
EINECS, ELINCS, NLP	203-806-2
CAS	CAS 110-82-7
Quantité en %	1-5
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Facilement inflammable, F, R11 Irritant, Xi, R38 Dangereux pour l'environnement, N, R50 Dangereux pour l'environnement, R53 Nocif, Xn, R65 R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 1, H410 (M=1)

Hydrocarbures en C9, aromates	
Numéro d'enregistrement (REACH)	--
Index	---

F
 Page 5 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

EINECS, ELINCS, NLP	918-668-5 (REACH-IT List-No.)
CAS	(64742-95-6)
Quantité en %	1-5
Classification selon la Directive 67/548/CEE	Inflammable, R10 Irritant, Xi, R37 Dangereux pour l'environnement, N, R51 Dangereux pour l'environnement, R53 Nocif, Xn, R65 R66 R67
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H335 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411

Texte des phrases R / H et des sigles de classification (SGH/CLP) cf. section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation

Eloigner la victime de la zone dangereuse.
 Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.
 En cas d'évanouissement, placer le sujet sur le côté en stabilisant la position, et consulter un médecin.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements sales et imbibés, les laver en profondeur à grande eau et avec du savon, en cas d'irritation de la peau (rougeurs, etc.), consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Oter les verres de contact.
 Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter le médecin.
 Avoir la fiche des données sur soi.

Ingestion

Normalement aucune voie d'absorption.
 Consulter immédiatement le médecin, préparer la fiche de données.
 Ne pas provoquer de vomissement.
 Danger d'aspiration

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le cas échéant, pour plus de détails sur les symptômes et effets retardés, se reporter à la section 11 et à la section 4.1 sur les voies d'absorption.

Peuvent apparaître:

Irritation des voies respiratoires

Toux

Maux de tête

Vertige

Influence sur le système nerveux central

Perte de connaissance

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Dans certains cas, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester passé un certain temps/plusieurs heures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

n.e.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO2

Poudre d'extinction

Jet d'eau pulvérisé

En cas de grands foyers d'incendies:

F
Page 6 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
Valable à partir de : 28.10.2013
Date d'impression PDF : 28.10.2013
Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Jet d'eau pulvérisé
Mousse résistant aux alcools
Refroidir les récipients en danger avec de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former:

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote

Carbures d'hydrogène

Produits de pyrolyse toxiques.

Danger d'explosion en cas d'échauffement prolongé.

Mélanges vapeurs / air explosifs

En cas de répartition près du sol, un retour de flamme sur des sources d'ignition à distance est possible.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Appareils respiratoires autonomes.

Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition, défense de fumer.

Assurer une ventilation suffisante.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Éviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

En cas de contamination accidentelle des égouts, informer les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de dégagement d'aérosol / de gaz, assurer l'alimentation suffisante en air frais.

Substance actif:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel) et éliminer conformément à la section 13.

Ne pas rincer à l'eau ni avec un produit nettoyant aqueux.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle cf. section 8 et consignes d'élimination cf. section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Outre les informations fournies dans cette section, des informations pertinentes peuvent également figurer à la section 8. et 6.1.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations générales

Assurer une bonne ventilation des lieux.

Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer.

Prendre des mesures préventives contre l'accumulation d'électricité statique.

Ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes.

Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

Manger, boire et fumer ainsi que la conservation de produits alimentaires sur les lieux de travail est interdit.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi.

7.1.2 Consignes relatives aux mesures générales d'hygiène sur le poste de travail

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conservé à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conservé hors de la portée de personnes non autorisées.

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Ne pas stocker en même temps que des agents d'oxydation.

Page 7 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Respecter les règlements spéciaux sur les aérosols!
 Respecter les conditions spéciales de stockage (en Allemagne par exemple, respecter la réglementation "Betriebssicherheitsverordnung").
 A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
 Stocker dans un endroit bien ventilé.
 Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) de la fraction totale de solvants hydrocarbures du mélange (RCP méthode selon la réglementation allemande TRGS 900, n° 2.9):
 600 mg/m³

Désignation chimique	Oxyde de diméthyle	Quantité en %:20-40
VME: 1000 ppm (1920 mg/m ³) (VME, UE)	VLE: 8(II) (AGW)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: DFG (AGW)	
Désignation chimique	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <5% n-Hexane	Quantité en %:10-<20
VME: 1200 mg/m ³ (AGW, ACGIH), 1000 mg/m ³ (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)) (VME)	VLE: 2(II) (AGW), 1500 mg/m ³ (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)) (VLCT)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: TMP n° 84, FT n° 84, 94, 96, 106, 140 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)) / (AGW selon la méthode RCP, TRGS 900, 2.9) / (TLV acc. to RCP-method, ACGIH, Appendix H)	
Désignation chimique	Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcane, cycloalcane	Quantité en %:10-<20
VME: 1500 mg/m ³ (AGW), 1000 mg/m ³ (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)) (VME)	VLE: 2(II) (AGW), 1500 mg/m ³ (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)) (VLCT)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: TMP n° 84, FT n° 84, 94, 96, 106, 140 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)) (VME) / (AGW selon la méthode RCP, TRGS 900, 2.9)	
Désignation chimique	Hydrocarbures, C7-C9, n-alcane, isoalcane, cycloalcane	Quantité en %:1-<10
VME: 1000 mg/m ³ (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)), 1500 mg/m ³ (ACGIH, AGW)	VLE: 1500 mg/m ³ (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)), 2(II) (AGW)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: TMP n° 84, FT n° 84, 94, 96, 106, 140 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs))	
Désignation chimique	Butanone	Quantité en %:1-5
VME: 200 ppm (ACGIH), 200 ppm (600 mg/m ³) (VME, AGW, UE)	VLE: 300 ppm (ACGIH), 1(I) (AGW), 300 ppm (900 mg/m ³) (VLCT, UE)	VNJD: ---
IBE: 2 mg/l (U, b) (IBE et ACGIH-BE1), 5 mg/l (U) (BGW)	Autres informations: TMP n° 84, FT n° 14 / DFG, H, Y (AGW)	
Désignation chimique	Acétate d'éthyle	Quantité en %:1-<5
VME: 400 ppm (1400 mg/m ³) (VME), 400 ppm (ACGIH), 400 ppm (1500 mg/m ³) (AGW)	VLE: 2(I) (AGW)	VNJD: ---
IBE: ---	Autres informations: TMP n° 84, FT n° 18 / DFG, Y (AGW)	
Désignation chimique	Cyclohexane	Quantité en %:1-5
VME: 100 ppm (350 mg/m ³) (BE-GW), 100 ppm (ACGIH), 200 ppm (700 mg/m ³) (VME, AGW, UE)	VLE: 375 ppm (1300 mg/m ³) (VLCT), 4(II) (AGW)	VNJD: ---

Page 8 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

IBE: 150 mg/g de créatinine (1,2-cyclohexanediol total, U) (BGW)		Autres informations: (12), TMP n° 84, FT n° 17 / DFG (AGW)	
Désignation chimique Hydrocarbures en C9, aromates		Quantité en %:1-5	
VME: 100 mg/m3 (hydrocarbures aromatiques en C9-C15) (AGW, ACGIH), 150 mg/m3 (Hydrocarbures benzéniques en C9-C12 (vapeurs)) (VME)		VLE: 2(II) (AGW) VNJD: ---	
IBE: ---		Autres informations: TMP n° 84, FT n° 94, 96, 106, 140 (Hydrocarbures benzéniques en C9-C12 (vapeurs)) (VME)	
Désignation chimique Talc		Quantité en %:	
VME: 2 mg/m3 (R, E) (ACGIH)		VLE: --- VNJD: ---	
IBE: ---		Autres informations: A4 (ACGIH)	
Désignation chimique Naphta léger (pétrole), hydrotraité		Quantité en %:	
VME: 600 mg/m3 (hydrocarbures aliphatiques en C9-C15) (AGW), 1000 mg/m3 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)) (VME)		VLE: 2(II) (AGW), 1500 mg/m3 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)) (VLCT) VNJD: ---	
IBE: ---		Autres informations: TMP n° 84, FT n° 84, 94, 96, 106, 140 (Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs))	

VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (France). // I/R = fraction inhalable/respirable, V = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5µm, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.). // E/A = fraction inhalable/alvéolaire (AGW (TRGS 900), Allemagne). | VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (France). // 1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne). | VNJD = Valeur à ne jamais dépasser (France). // TLV-C = Threshold Limit Value - Ceiling limit (ACGIH, E.U.A.). | IBE = Indicateurs biologiques d'exposition (France). ACGIH-BEI = "Biological Exposure Indices" de l'ACGIH (États-Unis d'Amérique). BGW = "Biologischer Grenzwert" (Valeurs limites biologique) (TRGS 903, Allemagne). Prélèvement: B = Sang, Hb = Hémoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d'expiration). Période de prélèvement: a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de travail, d = au bout d'une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d'une semaine de travail, f = pendant l'équipe de travail, g = avant le début du poste. | TMP n° = n° d. tableaux de maladies professionnelles. FT n° = n° de la fiche toxicologique publiée par l'INRS. Observations: * = risque de pénétration percutanée / C1, C2, C3 = substance classée cancérigène de cat. 1, 2 ou 3 / M1, M2, M3 = substance classée mutagène de cat. 1, 2 ou 3 / R1, R2, R3 = substance classée toxique pour la reproduction de cat. 1, 2 ou 3 / All = risque d'allergie, AC = risque d'allergie cutanée, AR = risque d'allergie respiratoire (France). // Catégorie carcinogène : A1 / A2 = carcinogène humain confirmé / présumé, A3 = carcinogène animal confirmé d'importance inconnue pour l'être humain, A4 / A5 = non qualifiable / non présumé comme carcinogène à l'homme. SEN = sensibilisateur Skin = danger de résorption cutanée (ACGIH, E.U.A.). // ARW = valeur seuil dans les lieux de travail. H = résorptif par la peau. Y = aucun risque de lésion foetale n'est à redouter lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées. Z = un risque de lésion foetale ne peut être exclu, également en cas de respect des valeurs AGW et BGW (cf. N° 2.7 TRGS 900). DFG = Association allemande pour la recherche (commission MAK). AGS = Comité pour les substances dangereuses. (AGW (TRGS 900), Allemagne).

Oxyde de diméthyle						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	1894	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	471	mg/m3	
	Environnement - eau douce		PNEC	0,155	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	0,681	mg/kg	
	Environnement - sol		PNEC	0,045	mg/kg	
	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	160	mg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	0,016	mg/l	
	Environnement - eau, dispersion sporadique (intermittente)		PNEC	1,549	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	0,069	mg/kg	

F
Page 9 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
Valable à partir de : 28.10.2013
Date d'impression PDF : 28.10.2013
Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Butanone						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme	DNEL	1161	mg/kg	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme	DNEL	600	mg/m3	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme	DNEL	142	mg/kg	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme	DNEL	106	mg/m3	
consommateur	Homme - orale	Long terme	DNEL	31	mg/kg	
	Environnement - eau douce		PNEC	55,8	mg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	55,8	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	284,74	mg/kg	
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	287,7	mg/kg	
	Environnement - sol		PNEC	22,5	mg/kg	

Acétate d'éthyle						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	63	mg/kg	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	734	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets locaux	DNEL	734	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	1468	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Court terme, effets locaux	DNEL	1468	mg/m3	
consommateur	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	4,5	mg/kg	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	37	mg/kg	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	367	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets locaux	DNEL	367	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	734	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Court terme, effets locaux	DNEL	734	mg/m3	
	Environnement - eau douce		PNEC	0,26	mg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	0,026	mg/l	
	Environnement - eau, dispersion sporadique (intermittente)		PNEC	1,65	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	1,25	mg/kg	
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	0,125	mg/kg	
	Environnement - sol		PNEC	0,24	mg/kg	
	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	650	mg/l	
	Environnement - orale (alimentation des animaux)		PNEC	200	mg/kg	

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-Hexane						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque

F
Page 10 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
Valable à partir de : 28.10.2013
Date d'impression PDF : 28.10.2013
Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	300	mg/kg bw/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	2035	mg/m3	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	149	mg/kg bw/day	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	447	mg/m3	
consommateur	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	149	mg/kg bw/day	

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	773	mg/kg bw/d	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	2035	mg/m3	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	699	mg/kg bw/d	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	608	mg/m3	
	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	699	mg/kg bw/d	

Hydrocarbures en C9, aromates						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	25	mg/kg bw/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	150	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	32	mg/m3	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	11	mg/kg bw/d	
consommateur	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	11	mg/kg bw/day	

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau - Protection des mains:

Gants protecteurs résistant aux solvants (EN 374).

Recommandé

Gants protecteurs en nitrile (EN 374)

F
 Page 11 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Épaisseur de couche minimale en mm:
 0,3
 Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:
 > 480
 Crème protectrice pour les mains recommandée.

Protection de la peau - Divers:
 Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues)

Protection respiratoire:
 Normalement pas nécessaire.
 En cas de dépassement de la VME, TLV(ACGIH) ou AGW.
 Masque respiratoire protecteur filtre A (EN 14387), code couleur marron
 En cas de concentrations élevées:
 Appareil de protection respiratoire (appareil isolant) (p. ex.: EN 137 ou EN 138)

Risques thermiques:
 Non applicable

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué.
 Pour les mélanges, le choix a été effectué en toute bonne foi et en fonction des informations concernant les composants.
 La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.
 Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.
 Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.
 Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.
 Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	Aérosol, Agent: Liquide
Couleur:	Noir
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-25 °C
Point d'éclair:	-41 °C (DIN 53213 (Pensky-Martens, closed cup))
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité:	18,0 Vol-%
Pression de vapeur:	85 hPa (20°C)
Pression de vapeur:	231 hPa (50°C)
Densité de vapeur (air = 1):	Non déterminé
Densité:	0,84 g/cm ³ (20°C, DIN 51757)
Masse volumique apparente:	Non déterminé
Solubilité(s):	Non déterminé
Hydrosolubilité:	Non miscible
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	200 °C (Température d'inflammation)
Température de décomposition:	Non déterminé
Viscosité:	Non déterminé
Propriétés explosives:	Formation possible de mélanges vapeur / air explosifs et facilement inflammables. Le produit n'a pas d'effets explosifs.
Propriétés comburantes:	Non déterminé

9.2 Autres informations

Miscibilité:	Non déterminé
Liposolubilité / solvant:	Non déterminé

F
 Page 12 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Conductivité: Non déterminé
 Tension superficielle: Non déterminé
 Teneur en solvants: 75,8 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit n'a pas été contrôlé.

10.2 Stabilité chimique

Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Cf. également section 7.

Echauffement, proximité de flammes ou de toute source d'ignition.

L'augmentation de pression entraîne un danger d'éclatement.

10.5 Matières incompatibles

Cf. également section 7.

Eviter tout contact avec des agents d'oxydation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Cf. également section 5.2.

Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Voir éventuellement la section 2.1 pour des informations supplémentaires sur les effets sanitaires (classification).

Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:						n.d.
Toxicité aiguë, dermique:						n.d.
Toxicité aiguë, inhalative:						n.d.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						n.d.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						n.d.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						n.d.
Mutagénicité sur les cellules germinales:						n.d.
Cancérogénicité:						n.d.
Toxicité pour la reproduction:						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):						n.d.
Danger par aspiration:						n.d.
Irritation voies respiratoires:						n.d.
Toxicité à dose répétée:						n.d.
Symptômes:						n.d.
Autres informations:						Classification selon la procédure de calcul.

Oxyde de diméthyle

Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	164	mg/l/4h	Rat		
Mutagénicité sur les cellules germinales:						Négatif

F
Page 13 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
Valable à partir de : 28.10.2013
Date d'impression PDF : 28.10.2013
Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro):					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro):					OECD 473 (In Vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)	Négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo):					OECD 477 (Genetic Toxicology - Sex-Linked Recessive Lethal Test in Drosophila melanogaster)	Négatif
Cancérogénicité:						Négatif
Toxicité pour la reproduction:						Négatif
Toxicité à dose répétée:	NOAEC	47106	mg/m3	Rat	OECD 452 (Chronic Toxicity Studies)	Négatif2a
Symptômes:						perte de connaissance, nuisible pour le foie et les reins, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <5% n-Hexane						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5840	mg/kg	Rat	OECD 401 (Acute Oral Toxicity)	
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2920	mg/kg	Rat	OECD 402 (Acute Dermal Toxicity)	
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>25,2	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity)	Vapeurs dangereuses
Corrosion cutanée/irritation cutanée:					OECD 404 (Acute Dermal Irritation/Corrosion)	Irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:					OECD 405 (Acute Eye Irritation/Corrosion)	Légèrement irritant (Dédution analogique)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:					OECD 406 (Skin Sensitisation)	Dédution analogique, Non (inhalation et contact avec la peau)
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Dédution analogique, Négatif
Cancérogénicité:						Dédution analogique, Négatif
Toxicité pour la reproduction:					OECD 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)	Dédution analogique, Négatif
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):						Négatif
Danger par aspiration:						Oui
Irritation voies respiratoires:						Non irritant
Symptômes:						étourdissement, perte de connaissance, troubles cardio-vasculaires, nuisible pour le foie et les reins, crampes, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements
Symptômes:						nuisible pour le foie et les reins, fatigue, vertige, Nausée, crampes, prurit

Page 14 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Symptômes:						étourdissement, perte de connaissance, troubles cardio-vasculaires, nuisible pour le foie et les reins, crampes, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements
------------	--	--	--	--	--	---

Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5840	mg/kg	Rat	OECD 401 (Acute Oral Toxicity)	Déduction analogique
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2920	mg/kg	Rat	OECD 402 (Acute Dermal Toxicity)	Déduction analogique
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>23,3	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity)	Déduction analogique
Corrosion cutanée/irritation cutanée:				Lapin	OECD 404 (Acute Dermal Irritation/Corrosion)	Irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:				Lapin		Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				Cochon d'Inde	OECD 406 (Skin Sensitisation)	Non (par contact avec la peau)
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 476 (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)	Négatif
Cancérogénicité:						Négatif
Toxicité pour la reproduction:	NOAEL	9000	ppm	Rat	OECD 416 (Two-generation Reproduction Toxicity Study)	Négatif
Danger par aspiration:						Oui
Danger par aspiration:						Oui
Symptômes:						diarrhée, nuisible pour le foie et les reins, vertige, nausées et vomissements
Symptômes:						étourdissement, perte de connaissance, troubles cardio-vasculaires, nuisible pour le foie et les reins, crampes, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements
Téragénicité:	NOAEC	1200	ppm	Rat		Négatif

Hydrocarbures, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>5000	mg/kg	Rat	OECD 401 (Acute Oral Toxicity)	
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2800	mg/kg	Lapin	OECD 402 (Acute Dermal Toxicity)	
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>23,3	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée:				Lapin	OECD 404 (Acute Dermal Irritation/Corrosion)	Non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:				Lapin	OECD 405 (Acute Eye Irritation/Corrosion)	Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				Cochon d'Inde	OECD 406 (Skin Sensitisation)	Non sensibilisant

F
Page 15 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
Valable à partir de : 28.10.2013
Date d'impression PDF : 28.10.2013
Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro):					OECD 473 (In Vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)	Négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo):		2000	mg/kg	Souris	OECD 474 (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)	Négatif
Toxicité pour la reproduction:	LOAEL	9000	ppm	Rat	OECD 416 (Two-generation Reproduction Toxicity Study)	Négatif
Danger par aspiration: Symptômes:						Oui étourdissement, perte de connaissance, troubles cardio-vasculaires, nuisible pour le foie et les reins, crampes, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements

Butanone						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>2600	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	5000	mg/kg	Lapin		
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	34,5	mg/l/4h	Rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Légèrement irritant, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales: Symptômes:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif suffocation (dyspnée), étourdissement, perte de connaissance, chute de tension artérielle, toux, nuisible pour le foie et les reins, crampes, ébriété, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements, confusion

Acétate d'éthyle						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	5620	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>18000	mg/kg	Lapin		
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	>28,6	mg/l/4h	Rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:		4	h	Lapin		Non irritant, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Aucune indication relative à un effet de ce type.
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 476 (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)	Négatif

F
 Page 16 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Symptômes:						perte de l'appétit, difficultés respiratoires, étourdissement, perte de connaissance, chute de tension artérielle, opacité cornéenne, toux, nuisible pour le foie et les reins, troubles gastro-intestinaux, ébriété, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, salivation, nausées et vomissements
------------	--	--	--	--	--	--

Cyclohexane						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	12750	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2000	mg/kg	Lapin		
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	14	mg/l/4h	Rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Légèrement irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro):						Négatif
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):	LOAEL	0,09	mg/l			Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Danger par aspiration:						Oui
Symptômes:						perte de l'appétit, odème pulmonaire, étourdissement, perte de connaissance, toux, collapsus, nuisible pour le foie et les reins, crampes, troubles gastro-intestinaux, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements

Hydrocarbures en C9, aromates						
Toxicité/Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>2000- <5000	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>2000	mg/kg	Lapin		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Légèrement irritant, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales:						Négatif
Cancérogénicité:						Négatif
Toxicité pour la reproduction:						Négatif
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						Peut provoquer somnolence ou vertiges., Peut irriter les voies respiratoires.
Danger par aspiration:						Oui

F
Page 18 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
Valable à partir de : 28.10.2013
Date d'impression PDF : 28.10.2013
Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Autres informations:							Selon la formule, ne contient pas d'AOX.
----------------------	--	--	--	--	--	--	--

Oxyde de diméthyle							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	2695	mg/l	Pimephales promelas		
Toxicité poissons:	LC50	96h	3082	mg/l	Salmo gairdneri		
Toxicité poissons:	LC50	96h	>4000	mg/l	Poecilia reticulata		
Toxicité daphnies:	EC50	48h	>4000	mg/l	Daphnia magna		
Toxicité algues:	EC0	96h	154,9	mg/l	Chlorella vulgaris	QSAR	
Persistance et dégradabilité:		28d	5	%		OECD 301 D (Ready Biodegradability - Closed Bottle Test)	Pas facilement biodégradable
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		-0,07				Une bioaccumulation n'est pas prévisible (LogPow < 1). 25°C (pH 7)
Mobilité dans le sol:	H (Henry)		518,6	Pa*m3/mol			Pas d'adsorption dans le sol.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB
Toxicité bactéries:	EC10		>1600	mg/l	Pseudomonas putida		
Hydrosolubilité:			45,60	mg/l			25°C

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcane, isoalcane, cycloalcane, <5% n-Hexane							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	11,4	mg/l	Oncorhynchus mykiss	OECD 203 (Fish, Acute Toxicity Test)	
Toxicité daphnies:	NOEC/NOEL	21d	1	mg/l	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna Reproduction Test)	
Toxicité daphnies:	EC50	48h	3	mg/l	Daphnia magna	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
Toxicité algues:	EC50	72h	30	mg/l	Pseudokirchneriella subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
Persistance et dégradabilité:		28d	81	%			Déduction analogique
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		3,4-5,2				
Potentiel de bioaccumulation:	BCF		242-253				
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB
Autres informations:	DOC						Degré d'élimination COD (agent complexant organique) >= 80%/28d., n.a.
Hydrosolubilité:							Insoluble

Hydrocarbures, C7, n-alcane, isoalcane, cyclique							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LL50	96h	13,4	mg/l	Oncorhynchus mykiss		
Toxicité daphnies:	EL50	48h	3	mg/l	Daphnia magna		

F
 Page 19 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Toxicité algues:	EL50	72h	10 - 30	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata		
Toxicité algues:	NOELR	72h	10	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata		
Persistence et dégradabilité:							Facilement biodégradable
Hydrosolubilité:			2,6	mg/l			25°C

Hydrocarbures, C7-C9, n-alcane, isoalcanes, cycloalcanes							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LL50	96h	3 - 10	mg/l	Oncorhynchus mykiss	OECD 203 (Fish, Acute Toxicity Test)	
Toxicité daphnies:	NOELR	21d	1 - 1,6	mg/l	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna Reproduction Test)	
Toxicité daphnies:	EL50	48h	4,6 - 10	mg/l	Daphnia magna	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
Toxicité algues:	EbL50	72h	10-30	mg/kg	Pseudokirchneriell a subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
Toxicité algues:	NOEC/NO EL	72h	10	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
Persistence et dégradabilité:		28d	98	%		OECD 301 F (Ready Biodegradability - Manometric Respirometry Test)	Entièrement biodégradable.
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB
Toxicité bactéries:	EL50	48h	11,14	mg/l			valeur calculée
Hydrosolubilité:			2	mg/l			Insoluble

Butanone							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	1690	mg/l	Lepomis macrochirus		
Toxicité daphnies:	EC50	48h	308	mg/l	Daphnia magna	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
Toxicité algues:	ErC50	96h	2029	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
Toxicité algues:	EbC50	16h	4300	mg/l	Scenedesmus subspicatus		
Persistence et dégradabilité:		28d	98	%		OECD 301 D (Ready Biodegradability - Closed Bottle Test)	Facilement biodégradable
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		0,29				Une bioaccumulation n'est pas prévisible (LogPow < 1).
Mobilité dans le sol:	H (Henry)		0,0000 244	atm*m3/mol			25°C
Autres informations:	BOD		>60	%			

F
Page 20 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
Valable à partir de : 28.10.2013
Date d'impression PDF : 28.10.2013
Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Autres informations:	BOD/COD		>50	%		
Autres informations:	DOC		>70	%		

Acétate d'éthyle							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	230	g/m3	Pimephales promelas		
Toxicité daphnies:	EC50	48h	610	mg/l	Daphnia magna		
Toxicité algues:	NOEC/NO EL	96h	2000	mg/l	Scenedesmus subspicatus		
Toxicité algues:	IC50	48h	3300	mg/l	Scenedesmus subspicatus		
Persistence et dégradabilité:		28d	93,9	%		OECD 301 B (Ready Biodegradability - Co2 Evolution Test)	
Persistence et dégradabilité:		28d	100	%		OECD 301 D (Ready Biodegradability - Closed Bottle Test)	
Potentiel de bioaccumulation:	BCF		30				(Fish)
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		0,73				Une bioaccumulation n'est pas prévisible (LogPow < 1).
Mobilité dans le sol:	H (Henry)		0,00012	atm*m3/mol			
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB
Hydrosolubilité:			80	g/l			Miscible 25°C

Cyclohexane							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	4,53	mg/l	Pimephales promelas	OECD 203 (Fish, Acute Toxicity Test)	
Toxicité daphnies:	EC50	48h	3,78	mg/l	Daphnia magna		La classification UE ne correspond donc pas.
Toxicité algues:	IC50	72h	>500	mg/l	Desmodesmus subspicatus		La classification UE ne correspond donc pas.
Persistence et dégradabilité:		28d	6	%			Pas facilement biodégradable
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		3,44				Un potentiel de bioaccumulation considérable est prévisible (LogPow > 3).
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							n.a.
Toxicité bactéries:	EC50	5min	200	mg/l	Photobacterium phosphoreum		
Hydrosolubilité:			0,05	g/l			20°C

Hydrocarbures en C9, aromates							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50	96h	9,22	mg/l	Oncorhynchus mykiss		
Toxicité daphnies:	EC50	48h	21,3	mg/l			
Toxicité algues:	EC50	72h	2,6-2,9	mg/l	Pseudokirchneriella subcapitata		

Page 21 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Persistance et dégradabilité:		28d	54-56	%		OECD 301 B (Ready Biodegradability - Co2 Evolution Test)	
Persistance et dégradabilité:		28d	78	%		OECD 301 F (Ready Biodegradability - Manometric Respirometry Test)	
Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB

Talc							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Hydrosolubilité:			< 0,1	%			

Naphta léger (pétrole), hydrotraité							
Toxicité/Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité poissons:	LC50		>1-10	mg/l			
Toxicité algues:	LC50		>1-10	mg/l			
Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		2,9-4				

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets Pour la substance / le mélange / les résidus

Numéro de la clé de déchets CE:
 Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2001/118/CE, 2001/119/CE, 2001/573/CE)
 16 05 04 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
 08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Recommandation:
 Respecter les prescriptions administratives locales
 Par exemple, installation d'incinération appropriée.
 Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales
 Recommandation:
 Ne pas percer, découper ou souder des récipients non nettoyés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Informations générales

Numéro ONU: 1950

Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

Nom d'expédition des Nations unies:

UN 1950 AÉROSOLS

Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

Groupe d'emballage: -

Code de classification: 5F

LQ (ADR 2013): 1 L

LQ (ADR 2009): 2

Dangers pour l'environnement: dangereuse du point de vue de l'environnement

Codes de restriction en tunnels: D

Transport par navire de mer (IMDG-Code)



Page 22 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

Nom d'expédition des Nations unies:
 AEROSOLS (NAPHTHA (PETROLEUM))
 Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
 Groupe d'emballage: -
 EmS: F-D, S-U
 Polluant marin (Marine Pollutant): Oui
 Dangers pour l'environnement: environmentally hazardous



Transport aérien (IATA)

Nom d'expédition des Nations unies:
 Aerosols, inflammable
 Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
 Groupe d'emballage: -
 Dangers pour l'environnement: Non applicable



Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les personnes impliquées dans le transport de marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation.
 Toutes les personnes chargées du transport doivent se tenir aux directives concernant la sécurisation.
 Il convient de prendre des mesures préventives afin d'éviter tout dommage.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet, du fait que la cargaison est constituée de marchandises emballées et non de marchandises en vrac.
 Les dispositions relatives aux quantités minimum ne sont pas respectées ici.
 Le numéro d'identification du danger ainsi que la codification de l'emballage sont disponibles sur demande

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classification et étiquetage cf. section 2.
 Respecter les limitations: Oui
 Respecter les règlements de l'association préventive des accidents du travail/de la médecine du travail.
 Observer la loi sur la protection des jeunes travailleurs (prescription allemande).
 Règlement (CE) n° 1907/2006, annexe XVII
 VOC (1999/13/EC): 75,83% (636,9 g/l)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré
 Sections modifiées: 2, 3, 8, 11, 12

Classification et procédés utilisés pour la classification du mélange conformément au Règlement CE n°1272/2008 (CLP):

Classification conformément au Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)	Méthode d'évaluation utilisée
Skin Irrit. 2, H315	Classification selon la procédure de calcul.
STOT SE 3, H336	Classification selon la procédure de calcul.
Aquatic Chronic 2, H411	Classification selon la procédure de calcul.
Aérosol 1, H222	Classification sur la base de données de tests.
Asp. Tox. 1, H304	Classification selon la procédure de calcul.
Aérosol 3, H229	Classification sur la base de données de tests.

Les phrases suivantes représentent les phrases R / H, les codes de classes de danger et les codes de catégories de danger (SGH/CLP) rédigés du produit et de ses composants (mentionnés dans les sections 2 et 3).
 10 Inflammable.
 11 Facilement inflammable.
 12 Extrêmement inflammable.

F
 Page 23 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

36 Irritant pour les yeux.
 37 Irritant pour les voies respiratoires.
 38 Irritant pour la peau.
 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 51 Toxique pour les organismes aquatiques.
 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H220 Gaz extrêmement inflammable.

Skin Irrit. — Irritation cutanée
 STOT SE — Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. - Effets narcotiques
 Aquatic Chronic — Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique
 Aerosol — Aérosols
 Asp. Tox. — Danger par aspiration
 Flam. Gas — Gaz inflammables (y compris les gaz chimiquement instables)
 Flam. Liq. — Liquide inflammable
 Eye Irrit. — Irritation oculaire
 Aquatic Acute — Danger pour le milieu aquatique - toxicité aiguë
 STOT SE — Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. - Irritation des voies respiratoires

Abréviations et acronymes éventuels utilisés dans ce document:

AC Article Categories (= Catégories d'article)
 ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 AOEL Acceptable Operator Exposure Level
 AOX Adsorbable organic halogen compounds (= Composés halogénés organiques adsorbables)
 ATE Acute Toxicity Estimate (= L'estimation de la toxicité aiguë - ETA) selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
 BAM Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung (Office Fédéral de Contrôle des Matériaux, Allemagne)
 BAT (VBT) Biologische Arbeitsstofftoleranzwerte (= valeurs biologiques tolérables - VBT) (Suisse)
 BAuA Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin (= Bureau fédéral allemand de la protection et de la médecine du travail, Allemagne)
 BCF Bioconcentration factor (= facteur de bioconcentration - FBC)
 BGW / VLB BGW / VLB = Biologisch grenswaarde / Valeur limite biologique (België / Belgique)
 BHT Butylhydroxytoluol (= 4-méthyl-phénol de 2,6-di-t-butyle)
 BOD Biochemical oxygen demand (= demande biochimique en oxygène - DBO)
 BSEF Bromine Science and Environmental Forum
 bw body weight (= poids corporel)
 CAS Chemical Abstracts Service
 CE Communauté Européenne
 CEC Coordinating European Council for the Development of Performance Tests for Fuels, Lubricants and Other Fluids
 CED Catalogue européen des déchets
 CEE Communauté européenne économique
 CESIO Comité Européen des Agents de Surface et de leurs Intermédiaires Organiques
 cf. confer
 ChemRRV (ORRChim) Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung (= Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim, Suisse)
 CIPAC Collaborative International Pesticides Analytical Council
 CLP Classification, Labelling and Packaging (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)
 CMR carcinogenic, mutagenic, reproductive toxic (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)

Page 24 de 25
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
 Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
 Valable à partir de : 28.10.2013
 Date d'impression PDF : 28.10.2013
 Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

COD Chemical oxygen demand (= demande chimique d'oxygène - DCO)
 CTFA Cosmetic, Toiletry, and Fragrance Association
 DMEL Derived Minimum Effect Level
 DNEL Derived No Effect Level (= le niveau dérivé sans effet)
 DOC Dissolved organic carbon (= carbone organique dissous - COD)
 DT50 Dwell Time - 50% reduction of start concentration
 DVS Deutscher Verband für Schweißen und verwandte Verfahren e.V. (= Association allemande relative à l'ingénierie du soudage)
 dw dry weight (= masse sèche)
 ECHA European Chemicals Agency (= Agence européenne des produits chimiques)
 EEE Espace économique européen
 EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS European List of Notified Chemical Substances
 EN Normes Européennes, normes EN ou euronorms
 env. environ
 EPA United States Environmental Protection Agency (United States of America)
 ERC Environmental Release Categories (= Catégorie de rejet dans l'environnement)
 etc. et cetera (= et ainsi de suite)
 éventl. éventuel, éventuelle, éventuellement
 fax. Télécopie
 gén. générale
 GTN Trinitrate de glycérol
 GW / VL GW / VL = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling / Valeur limite d'exposition professionnelle (België / Belgique)
 GW-kw / VL-cd GW-kw / VL-cd = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling - Kortetijdswaarde / Valeur limite d'exposition professionnelle - Valeur courte durée (België / Belgique)
 GW-M / VL-M GW-M / VL-M = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling - "Ceiling" / Valeur limite d'exposition professionnelle - "Ceiling" (België / Belgique)
 GWP Global warming potential (= Potentiel de réchauffement global)
 HET-CAM Hen's Egg Test - Chorionallantoic Membrane
 HGWP Halocarbon Global Warming Potential
 IARC International Agency for Research on Cancer (= Centre international de recherche sur le cancer - CIRC)
 IATA International Air Transport Association (= Association internationale du transport aérien)
 IBC Intermediate Bulk Container
 IBC (Code) International Bulk Chemical (Code)
 IBE Indicateurs biologiques d'exposition (ND 2065-169-97, France)
 ICPE Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
 IMDG-Code International Maritime Code for Dangerous Goods (IMDG-code)
 IUCLID International Uniform Chemical Information Database
 LQ Limited Quantities
 MAK (VME/VLE) Maximale Arbeitsplatzkonzentrationswerte gesundheitsgefährdender Stoffe (= Valeurs limites d'exposition à des substances dangereuses pour la santé aux postes de travail - VME/VLE) (Suisse)
 n.a. n'est pas applicable
 n.d. n'est pas disponible
 n.e. n'est pas examiné
 NIOSH National Institute of Occupational Safety and Health (United States of America)
 ODP Ozone Depletion Potential (= Le potentiel d'appauvrissem. de la couche d'ozone)
 OECD Organisation for Economic Co-operation and Development (= Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE)
 org. organique
 PAK polyzyklischer aromatischer Kohlenwasserstoff (= hydrocarbures polycycliques aromatiques)
 par ex., ex. par exemple
 PBT persistent, bioaccumulative and toxic (= persistantes, bioaccumulables, toxiques)
 PC Chemical product category (= Catégorie de produit chimique)
 PE Polyéthylène
 PNEC Predicted No Effect Concentration (= la concentration prévisible sans effet)
 PROC Process category (= Catégorie de processus)
 PTFE Polytetrafluoroéthylène
 REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (RÈGLEMENT (CE) N o 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)
 REACH-IT List-No. 9xx-xxx-x No. is automatically assigned, e.g. to pre-registrations without a CAS No. or other numerical identifier. List Numbers do not have any legal significance, rather they are purely technical identifiers for processing a submission via REACH-IT.
 RID Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses
 SGH Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 SU Sector of use (= Secteur d'utilisation)
 SVHC Substances of Very High Concern (= substance extrêmement préoccupante)
 TDAA Température de décomposition auto-accelérée (Self-Accelerating Decomposition Temperature - SADT)
 Tél. Téléphone

F
Page 25 de 25
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisé le / Version : 28.10.2013 / 0021
Remplace la version du / la version : 02.08.2012 / 0020
Valable à partir de : 28.10.2013
Date d'impression PDF : 28.10.2013
Unterboden-Schutz schwarz 500 ML Art.: 6113

ThOD Theoretical oxygen demand (= demande théorique en oxygène - DThO)
TOC Total organic carbon (= carbone organique total - COT)
UE Union européenne
UN RTDG United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods (les recommandations des Nations unies relatives au transport des marchandises dangereuses)
VbF Verordnung über brennbare Flüssigkeiten (= Règlement sur les liquides combustibles (Autriche))
VME, VLCT (ou VLE) VME = Valeurs limites de moyenne d'exposition, VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (ED 984 VLEP 06-2008, France).
VOC Volatile organic compounds (= composants organiques volatils (COV))
vPvB very persistent and very bioaccumulative
wwt wet weight

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles.

Toute responsabilité est exclue.

Elaboré par:

Chemical Check GmbH, Chemical Check Platz 1-7, D-32839 Steinheim, Tél.: +49 5233 94 17 0, Fax: +49 5233 94 17 90

© by Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute modification ou reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de l'entreprise Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung.